

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 1<sup>er</sup> Mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-quatre février deux mille vingt et un.

**Présents** : Sylvie SABOUREAU, Gilles BENOIST, Corinne MIRBEAU, Julien BOUCHEREAU, Laurence COIRIER-AIMÉ, Cédric DAIGRE, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Christian FOUCAUD, Brigitte MORIN, Loïc MORIN, Jérôme RISSAND, Gino SARRAZIN, Marie-Noëlle SEGUINEAU

**Représentés** :

**Absents excusés**:

**Secrétaire** : Jocelyne RICHAUDAUD a été élue secrétaire.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jocelyne RICHAUDAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



Mesdames, Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle des fêtes

**Le Lundi 1<sup>er</sup> Mars 2021 à 19h00**

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 Février 2021
2. Budget principal :
  - Approbation du compte de gestion
  - Vote du Compte Administratif 2020
  - Affectation du résultat
3. Budget annexe Lotissement communal
  - Approbation du compte de gestion
  - Vote du Compte Administratif 2020
  - Affectation du résultat
4. Budget annexe Opération Economique
  - Approbation du compte de gestion
  - Vote du Compte Administratif 2020
  - Clôture du budget annexe Opération Economique
5. Travaux de voirie à Fontbrossard
6. Convention de location Mme TEXIER
7. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 24.02.2021  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

### POUVOIR :

*Je soussigné(e).....  
agissant en qualité de.....  
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....  
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à  
M. ou Mme.....*

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021 :**

### ***Délibération D2021-03-01***

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 4 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **2- BUDGET PRINCIPAL :**

### **• APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :**

#### ***Délibération D2021-03-02***

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dresse pour l'exercice 2020 par le receveur, vise et certifie conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

### **• VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

#### ***Délibération D2021-03-03***

Madame le Maire sort de la salle.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian FOUCAUD, délibérant sur le compte administratif de l'année 2020 dressé par Sylvie SABOUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes 2020	650 045.44€	Recettes 2020	168 509.85€
Dépenses 2020	423 483.25€	Dépenses 2020	245 875.95€
Résultat exercice	226 562.19€	Résultat exercice	- 77 366.10€
Excédent 2019 reporté	764 688.06€	Déficit 2019 reporté	-12 077.94€
		<b>Résultat exercice 2020</b>	<b>- 89 444.04€</b>
		Restes à réaliser dépenses	29 000.00€
		Restes à réaliser recettes	0.00€
<b>Résultat fin d'exercice 2020</b>	<b>991 250.25€</b>	<b>Résultat fin d'exercice 2020</b>	<b>- 118 444.04€</b>

- Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13      Abstention : 0      Contre : 0

• **AFFECTATION DU RESULTAT :**

**Délibération D2021-03-04**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2020 qui représente un excédent de fonctionnement **991 250.25€**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à **89 444.04€**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2020 d'un montant de **29 000.00€**, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date d'un montant de **00.00€**.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020, décide d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **118 444.04€**
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour **872 806.21€**.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

**3- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL**

• **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :**

**Délibération D2021-03-05**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le

compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, vise et certifie conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

• **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

**Délibération D2021-03-06**

Madame le Maire sort de la salle

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian FOUCAUD, délibérant sur le compte administratif de l'année 2020 dressé par Sylvie SABOUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes 2020	220 214.48€	Recettes 2020	220 214.11€
Dépenses 2020	220 214.11€	Dépenses 2020	220 214.11€
Résultat exercice	0.37€	Résultat exercice	0.00€
Excédent 2019 reporté	-12 464.69€	Déficit 2019 reporté	-220 214.11€
		<b>Résultat exercice 2020</b>	<b>- 220 214.11€</b>
		Restes à réaliser dépenses	0.00€
		Restes à réaliser recettes	0.00€
<b>Résultat fin d'exercice 2020</b>	<b>-12464.32€</b>	<b>Résultat fin d'exercice 2020</b>	<b>- 220 214.11€</b>

- Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13      Abstention : 0      Contre : 0

• **AFFECTATION DU RESULTAT :**

***Délibération D2021-03-07***

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2020 qui représente un déficit de fonctionnement de **12 464.32€**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à **220 214.11€**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020, décide d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **220 214.11€**
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour **00.00€**.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

**4- BUDGET ANNEXE OPERATION ECONOMIQUE :**

• **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :**

***Délibération D2021-03-08***

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dresse pour l'exercice 2020 par le receveur, vise et certifie conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

• **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

**Délibération D2021-03-09**

Madame le Maire sort de la salle.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian FOUCAUD, délibérant sur le compte administratif de l'année 2020 dressé par Sylvie SABOUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020 :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes 2020	0.00€	Recettes 2020	0.00€
Dépenses 2020	2.74€	Dépenses 2020	0.00€
Résultat exercice	-2.74€	Résultat exercice	0.00€
Excédent 2019 reporté	21 073.29€	Excédent 2019 reporté	0.01€
		<b>Résultat exercice 2020</b>	<b>0.01€</b>
		Restes à réaliser dépenses	0.00€
		Restes à réaliser recettes	0.00€
<b>Résultat fin d'exercice 2020</b>	<b>21 070.55€</b>	<b>Résultat fin d'exercice 2020</b>	<b>0.01€</b>

- Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13      Abstention : 0      Contre : 0

• **CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE OPERATION ECONOMIQUE :**

**Délibération D2021-03-10**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un Budget annexe Opération Economique.

Madame le Maire informe que ce budget n'a plus lieu d'exister car le service peut être prévu au budget principal.

Le compte administratif du budget Opération Economique ainsi que le compte de gestion dressé par le comptable public ont été votés le 1<sup>er</sup> Mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte la clôture du budget annexe Opération Economique au 30 juin 2021
- Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA
- Dit que l'actif et le passif sera reversé au budget principal de la commune
- Décide de créer un service pour les locations de locaux commerciaux, soumis à la TVA, sur le budget principal de la commune

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **5- TRAVAUX VOIRIE A FONTBROSSARD**

### ***Délibération D2021-03-11***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Voie Communale n°21, la VC 45 et la VC20 sont en très mauvais état. Le Maire rappelle que le bus scolaire passe sur ces voies. Il convient de procéder à une réfection de ces voies communales. Le Maire informe que le Syndicat de la voirie préconise une réfection complète des voies, vu leur état actuel de la chaussée.

Madame le Maire présente un devis du Syndicat de la voirie d'un montant de 54 632.56€ HT soit 65 548.27€ TTC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil départemental au titre de la voirie communal accidentogène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis du Syndicat de la Voirie d'un montant de 54 632.56€ HT soit 65 548.27€ TTC
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la voirie communal accidentogène
- Autorise le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **6- CONVENTION DE LOCATION MME TEXIER :**

### ***Délibération D2021-03-12***

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Madame TESSIER Céline, fabricante de pâtisseries et biscuits en auto entreprise, a fait une demande pour louer le local commercial situé 10 Avenue du Poitou.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le local est inoccupé depuis la cessation d'activité du coiffeur en 2018.



Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rafraîchir le local pour l'installation de l'activité de Mme TESSIER, en repeignant le plafond d'une peinture alimentaire, en modifiant la position des prises électriques et en changeant les néons du plafond. Le reste des travaux nécessaires à l'activité professionnelle de Mme TESSIER, sera à sa charge. En contrepartie Madame le Maire propose de reporter le versement du premier loyer au 01.01.2022.

Madame le maire propose de fixer le loyer mensuel à 160€.

Madame le Maire informe que Mme TESSIER pourra prendre possession des lieux à partir du 15.03.2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de louer à Mme TESSIER le local commercial situé 10 avenue du Poitou
- Fixe la redevance mensuelle d'occupation à 160€ TTC
- Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du local

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

#### **9- QUESTIONS DIVERSES :**

Le maire informe que deux demandes de droit de préemption ont été déposées à la mairie depuis le dernier conseil municipal.

Le Maire rapporte les consignes de la visite de sécurité de la salle des fêtes.

Marie-Noëlle SEGUINEAU s'est proposée pour la création d'un site internet de la commune.

Mr Julien BOUCHEREAU ET Mme MIRBEAU Corinne proposent de mettre en place une application d'information communale comme « panneau pocket »

Le Maire rapporte que la location du manitou à l'entreprise Février s'élève à 100° HT / jour

La commission finance se réunira le Vendredi 19 mars à 14h et le prochain conseil municipal se réunira le mercredi 6 avril pour le vote du budget.

Le Maire évoque la situation Chez Naudin : un bâtiment s'écroule et le propriétaire ne fait pas les réparations. Le propriétaire s'engage à présenter un compromis de vente au plus tard le 31.03.2021 sans quoi, la commune s'engage à reprendre le bâtiment pour 1 euro symbolique.

Mr FOUCAUD informe qu'un mur s'écroule sur la route dans le village de l'Epinois.

Le Maire informe que des sacs à crottes ont été déposés un peu partout sur la commune.

Mr MORIN Loïc informe que des tuiles du mur du cimetière sont dessoudées route des Eduts.

La séance est levée à 20h40

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :**

<b>N° ordre</b>	<b>N° Délibération</b>	<b>Objet Délibération</b>
1	D2021-03-01	Approbation du compte rendu de la séance du 4 Février 2021
2	D2021-03-02	Budget principal : Approbation du compte de gestion
3	D2021-03-03	Budget principal : Vote du compte administratif 2020
4	D2021-03-04	Budget principal : Affectation du résultat
5	D2021-03-05	Budget annexe Lotissement communal : Approbation du compte de gestion
6	D2021-03-06	Budget annexe Lotissement Communal : Vote du compte administratif 2020
7	D2021-03-07	Budget annexe Lotissement Communal : Affectation du résultat
8	D2021-03-08	Budget annexe Opération Economique : Approbation du compte de gestion
9	D2021-03-09	Budget annexe Opération Economique : Vote du Compte Administratif 2020
10	D2021-03-10	Clôture du budget annexe Opération Economique
11	D2021-03-11	Travaux de voirie à Fontbrossard
12	D2021-03-12	Convention de location Mme TEXIER

**SUIVENT LES SIGNATURES**